

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1333 - Conseil sur l'habitat

PDH- Proposition d'attribution de subvention concernant une étude de faisabilité pour la réalisation de logements locatifs sociaux à KNOERSHEIM

Rapport n° CP/2016/346

Service gestionnaire:

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport propose de décider d'attribuer une aide financière à la Commune de KNOERSHEIM, concernant la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère sis 2 rue de l'Eglise à KNOERSHEIM.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé d'actualiser son dispositif d'aide aux Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale, concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés.

Le Département finance ainsi ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est porté à 8 000 € sur les territoires prioritaires de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat pour la mobilisation du bâti existant, à savoir les territoires des schémas de cohérence territoriale de l'Alsace Bossue, de Saverne et de l'Alsace du Nord.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à la Commune de KNOERSHEIM pour une étude de faisabilité pour la réalisation de logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère de KNOERSHEIM. Le montant de cette subvention serait de 2 000 €.

La commission du territoire d'action ouest a émis un avis favorable à cette demande le 23 mai 2016.

Le présent dispositif se fonde sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	20 939,12 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de KNOERSHEIM une subvention d'un montant de 2 000 €, représentant 80% du coût subventionnable hors taxes pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère sis 2 rue de l'Eglise à KNOERSHEIM.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

Frédéric BIERRY